

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2015**

Le Conseil Municipal a procédé aux délibérations suivantes :

- Extension d'activité du commerce de la boulangerie : confirmation de la location du local du boulodrome pour la saison,
- Syndicat d'Aménagement de la Grenne - avis sur dossier travaux : le conseil préfère ne pas se positionner pour le moment, et propose d'attendre l'évolution de futurs découpages de territoires, des regroupements qui en découleront et des nouvelles répartitions des compétences.
- Feu d'artifice 2015 : le fournisseur a été retenu, il s'agit de pyro concept,
- Acquisition d'un tracteur et d'une épareuse : après mise en concurrence, analyse des offres et étude des matériels proposés, il en ressort que le concessionnaire le mieux placé techniquement et financièrement parlant est l'établissement PEAN de Cormenon.
- Camping municipal : les tarifs ne sont pas modifiés, un acompte de 30 % sera demandé à la réservation, le solde sera payé à l'arrivée sur le site et une caution de 300 euros sera demandée pour les locations de mobil-home.
- Salle polyvalente : une alarme de type 4 va être installée pour répondre aux normes de sécurité. Le devis de Mr CHARPENTIER a été retenu.
- Approbation de différents devis : le remplacement d'un inter-différentiel ainsi que la réfection et la modification des branchements du boulodrome vont être effectués par Marcel CHARPENTIER. Un radiateur sèche-serviette va être installé dans le logement situé 1 ter rue Camille Pasquier.
- Loir et Cher Logement propose à la commune de signer une convention pour aménager et agrémenter la parcelle située à l'angle de la rue Saint-Aignan et de la rue de la Mutte.
- Téléthon 2015 : un spectacle comique sera proposé à la population.
- Questions diverses.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean LÉGER